



■ À ENVOYER

- Pour les élèves du CE1 au CM2 à la directrice de l'école Marguerite-Audoux > 20 rue du Général Galebent, 41000 Blois
- Pour les élèves de la 6^e à la 3^e consulter le site internet du collège des Provinces

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

■ RENSEIGNEMENTS

> **Marion Boujot**
Directrice de l'École Marguerite-Audoux
Tél. 06 07 49 75 83

> **Catherine Keller**
Principale du Collège Les Provinces
Tél. 02 54 57 41 00

> **Franck Brossard**
Service administration-scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys
Tél. 02 54 55 37 36



Photos : Pashrash et - Thomas Jouan - Ingrid Pico-Heide

POUR APPRENDRE ET PRATIQUER LA MUSIQUE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE
DU CE1 À LA 3^e
RENTÉE SCOLAIRE 2024 / 2025



CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)

La CHAM donne l'opportunité à un élève de suivre un double cursus enseignement général et enseignement spécialisé musique grâce à une équipe pédagogique composée de professeurs de l'Éducation Nationale et de professeurs du Conservatoire de Blois/Agglopolys.

Les cours d'instrument, de Formation Musicale et de pratiques collectives sont dispensés en majorité pendant le temps scolaire. L'enseignement artistique et l'enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. L'enseignement musical et le prêt des instruments sont gratuits (exceptés la harpe et le piano).

■ LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

École primaire Marguerite-Audoux
20 rue du Général Galember
41000 Blois

Collège Les Provinces
2 allée d'Aquitaine
41000 Blois

Conservatoire de Blois/Agglopolys
14 rue de la Paix
41000 Blois

■ L'EMPLOI DU TEMPS

> Allègement de l'horaire de l'enseignement général.
> 3 à 7h30 de musique hebdomadaires selon le niveau scolaire.

Un transport scolaire est mis en place en primaire pour les élèves des communes de l'agglomération résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor.

■ L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

> **Général** : Éducation musicale renforcée et chant choral (collège).

> **Spécialisé** : Apprentissage d'un instrument (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, piano, harpe, guitare classique, cursus voix, violon, alto, violoncelle, contrebasse), Formation Musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, chant choral (primaire).

■ LA PARTICIPATION À LA VIE ARTISTIQUE DU TERRITOIRE

La musique est un art qui se partage par :

- > la réalisation de concerts et auditions au Conservatoire, dans les établissements d'enseignement et lieux artistiques du territoire
- > la réalisation de projets communs : école - collège - conservatoire
- > la promotion de la CHAM auprès du public



MODALITÉS D'INSCRIPTION



POUR LA RENTRÉE 2024/2025 :

- > **classe de CE1** : 24 places disponibles
- > des places disponibles **du CE2 à la 3^e**

■ QUI PEUT S'INSCRIRE DANS UNE CHAM ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

• **Pour le CE1** : les candidatures sont ouvertes aux élèves de CP de toute la communauté d'agglomération de Blois. La motivation de l'élève et l'implication familiale constituent les critères d'admission.

• **Du CE2 à la 3^e** : L'entrée en CHAM, possible à tout moment de la scolarité, est soumise au nombre de places disponibles et au niveau musical de l'élève. Si besoin, des aménagements hors temps scolaire sont proposés pour répondre au mieux au niveau musical de l'enfant.

L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par le directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

■ COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

Avant la date limite du 7 avril 2024 pour la primaire

1/Remplir la fiche de candidature
> **primaire** : fiche ci-jointe détachable
> **collège** : sur le site du collège à la rubrique « enseignement » → « CHAM » → « inscriptions »

2/Une rencontre sera organisée entre l'équipe pédagogique, l'enfant et ses parents afin d'échanger sur la motivation famille/enfant et l'appétence à la musique.

> **primaire** : sur convocation, livret scolaire requis.

> **collège** : En raison des réformes en cours à l'Éducation Nationale, la campagne d'inscription est décalée et sera communiquée ultérieurement sur les sites internet du collège Les Provinces et du Conservatoire.

3/ Les résultats d'admission seront communiqués par courrier.

En primaire, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire pour les élèves hors secteur.



■ INFORMATIONS ET PORTES OUVERTES

> **École Marguerite-Audoux** : Portes ouvertes le samedi 23 mars de 10h à 12h (entrée au 14 avenue du Maréchal Lyautey à Blois)

FICHE DE CANDIDATURE PRIMAIRE

CHAM
2024/2025

■ ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NIVEAU SCOLAIRE 2023/2024 :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2023/2024 :

INSTRUMENT PRATIQUÉ SI L'ÉLÈVE FAIT DÉJÀ DE LA MUSIQUE :

■ RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : E-MAIL :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

TÉL. PROFESSIONNEL :

PROFESSION :

■ RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : E-MAIL :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

TÉL. PROFESSIONNEL :

PROFESSION :

Je soussigné(e) déclare faire acte de candidature pour l'enfant et certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du fonctionnement des classes à horaires aménagés et m'engage à en respecter toutes les dispositions.

■ Élève résidant hors Blois et La Chaussée Saint-Victor souhaitant utiliser le transport scolaire spécifique CHAM : oui non

si oui : de manière permanente (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

de manière occasionnelle, préciser les jours :

Fait à

Signature du responsable légal

Le